Défenseur des droits : la nouvelle plateforme antidiscriminations est lancée !

Depuis vendredi 12 février dernier, la nouvelle plateforme anti-discriminations est opérationnelle ! Engagement pris par le Président de la République le 9 décembre 2020, il s'agit d'une interface de signalement et d'accompagnement des victimes ou témoins de discriminations. Elisabeth Moreno, Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances a annoncé son lancement le 12 février 2021. De quoi s'agit-il ? La Fédération vous informe.

Ce nouveau service, en lien avec les associations a pour but de lutter contre toute forme de discrimination grâce à la mise en place de moyens humains et financiers.

C'est le Défenseur des Droits, autorité administrative indépendante, a qui la gestion de cette plateforme a été confiée. Ainsi, toute personne qui s'estime victime ou témoin d'une discrimination, quels qu'en soient le motif et le domaine pourra contacter les équipes juridiques du Défenseur des Droits. Elle pourra également être orientée vers l'association la plus proche de son domicile.

Comment y accéder ?

- Par téléphone en composant le 3928 ;
- Sur le site internet www.antidiscriminations.fr , doté d'un tchat disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h ;
- Un accès spécifique est prévu pour les personnes sourdes et malentendantes.

Pleinement engagée dans la lutte contre les discriminations depuis de nombreuses années, la Fédération Française des Diabétiques se réjouit de la concrétisation de cette initiative qui marque une avancée supplémentaire dans ce combat. La Fédération collabore étroitement avec le Défenseur des Droits dans le cadre d'un comité d'entente santé. C'est notamment le cas pour toutes les discriminations liées aux métiers interdits aux personnes diabétiques. Elle ne manquera pas de faire parvenir au Défenseur des droits les inégalités de traitements dont vous pourriez lui faire part.

#Gardons le contact
1# : Adèle est à votre écoute au service social et juridique si vous vous posez des questions sur la poursuite de votre activité professionnelle dans de bonnes conditions, si vous avez des difficultés d'accès aux soins, si votre permis de conduire arrive à expiration, ou encore si vous avez des questions sur l'assurance. La permanence téléphonique est ouverte le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h et aussi par mail : service.social@federationdesdiabetiques.org.